

CONCERTATION DU PUBLIC

Projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de LOUBIENG

Par délibération en date du 12 décembre 2022, affichée à la communauté de communes de Lacq-Orthez le 16 décembre 2022, le conseil communautaire de la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé d'engager une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme consistant à requalifier des parcelles situées en zone naturelle en zone UYa afin d'accueillir une Installation de stockage de déchets inertes en vue d'une revalorisation par l'exploitation économique du site.

La communauté de communes de Lacq-Orthez organise en conséquence une concertation sur ce projet de révision, du mardi 11 juillet 2023 au jeudi 10 août 2023 inclus.

Le dossier correspondant pourra être consulté :

- sous format papier :
 - en mairie de LOUBIENG, sise 400 chemin de l'Eglise - 64300 Loubieng, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit les mardi et jeudi de 14h à 19h.
 - à la communauté de communes de Lacq-Orthez -rond-point des Chênes, 64150 Mourenx, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.
- Sous format numérique sur les sites internet de la mairie de Loubieng (www.loubieng.fr) et de la communauté de communes de Lacq-Orthez (www.cc-lacqorthez.fr), accessibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Un accès au dossier dématérialisé est par ailleurs garanti en mairie de LOUBIENG ou à la communauté de communes de Lacq-Orthez sur un poste informatique mis à disposition du public sur rendez-vous pris auprès du secrétariat mairie (05.59.69.19.11) ou secrétariat du service urbanisme de la communauté de communes de Lacq-Orthez (05.59.60.73.50).

Le public pourra consigner ses observations dans un registre de concertation ouvert en mairie de Loubieng ainsi qu'à la communauté de communes de Lacq-Orthez ou les adresser par voie postale et électronique à la commune (commune-de-loubieng@orange.fr) à la CCLO (urbanisme@cc-lacqorthez.fr).

Un bilan de cette concertation sera tiré avant arrêt du projet en Conseil communautaire.